



### Editorial par Eric Chevreuil, correspondant CPOM en Californie

Clipperton, le retour !

Après être allé à Clipperton avec les « voleurs », dans l'illégalité la plus complète à partir du Mexique, on m'a offert la chance unique d'y retourner avec la « police », à bord d'un navire de « La Royale » en mission de souveraineté et de contrôle des pêches.

J'étais allé sur cet atoll français perdu à 1.200 Km de la côte mexicaine pour y passer le nouvel an 2012. Au retour, la revue Tahiti-Pacifique avait eu la bonté de publier deux articles un peu acerbes sur mon voyage, pendant qu'en métropole, blogs et une question à l'Assemblée Nationale propageaient les résultats de mon enquête.

Quelque part, mon nom s'est trouvé associé à Clipperton aussi bien à Tahiti qu'en France et début mai, je recevais l'aimable invitation du Contre-Amiral Régnier, le commandant supérieur des forces en Polynésie française, à accompagner le Prairial dans ses missions au profit de « mon » île.

Si mon court séjour à Tahiti m'avait laissé un goût amer, j'ai par contre vécu des moments inoubliables au cours de cette mission de la Royale et cette expérience unique m'a même fait parfois regretter de ne pas avoir songé à la Marine embarquée quand j'ai envisagé ma carrière militaire il y a maintenant trente ans.

Clipperton :

Aux vues de la météo, il a été décidé que seule la mission de souveraineté serait effectuée aujourd'hui, c'est-à-dire un débarquement, un tour d'inspection de l'île et la mise en place d'un pavillon neuf. Il va falloir aller sur l'atoll à la nage et ce coup ci je serais accompagné de 4 plongeurs de bord dont le commandant qui est un ancien plongeur.

Notre zodiac nous emmène là où les rouleaux se forment et nous apercevons des carottes de corail que nous n'avions pas vu et que la mer dévoile à chaque reflux. Elles me rappellent que l'épave du bulldozer Caterpillar que les américains ont laissé en 1945 et qui n'est visible qu'à marée basse est aussi dans les parages. Il faudra éviter tout

ça quand les vagues nous rejeteront sur le rivage et j'espère que les restes du « bull » ne seront pas sur

notre trajectoire. A l'eau, une vague, apnée, tourbillons, palmer fort, respirer, une vague, essayer de se relever, tomber, une tasse, se relever, ôter les palmes et courir...la terre ferme...tout s'est bien passé en quelques secondes et nous sommes déjà en train de nous changer...chaussures de marche, contrôle radio...Tout est OK.

Clipperton n'est pas sous son meilleur jour et tout est gris et triste. Nous progressons dans le sens des aiguilles d'une montre vers le « rocher », en bataille pour couvrir le maximum de terrain, suivi au large par le Prairial qui veille sur nous. Trouverons-nous des traces du débarquement, de la drogue, une nouvelle épave ? La pluie fouette nos visages et même les crabes se cachent et restent à l'abri. Je savais qu'ils étaient « allergiques » au soleil et fortes températures mais ignorai qu'ils n'aimaient pas la pluie.

Autre surprise, les fous sont encore en pleine période de nidification et les œufs sont visibles dans tous les nids. Je compte 11 types d'herbes différentes qui envahissent la couronne et chassent les fous qui ont besoin de zones nues pour décoller, atterrir et faire leurs nids. Dans les entrailles du rocher, une petite sterne blanche toute seule et un couple de Phaéon à bec rouge nous accueillent parmi les fous bruns. Scellée sur la roche, une plaque commémorative a survécu en solitaire à la rapacité des visiteurs nombreux de l'île et rappelle le drame de la colonie mexicaine abandonnée le siècle dernier.

Le tour de l'île fait près de 12 kilomètres et la progression est parfois difficile sur les morceaux de corail ou le sable fin de certaines plages. Les fous et les frégates nous entourent pendant que nous inspectons les poubelles rejetées par l'océan aux deux extrémités de la couronne. Ici et là, des bouées sonar-GP utilisées pour détecter les bancs de thons cohabitent avec des fûts de 200 litres chinois.

La souche d'un palmier nous permet de voir une rate et ses petits à côté de leur mangeoire abritée remplie de carcasses de crabes. Dans le bois Bougainville nous saluons la « cuisinière Etienne » abandonnée en 2005 avant d'aller à la stèle remplacer mes drapeaux français et corse qui ont bien souffert depuis le mois de janvier.



La cérémonie des couleurs est sobre et sans fanfare. Sous la pluie en plein vent, sur ce caillou français isolé au fin fond du Pacifique. Elle est quand même émouvante. Après un compte-rendu radio au Prairial que le pavillon français flotte à nouveau sur l’île, c’est la pause ration de combat.

Il nous faudra encore quelques heures pour terminer le tour de l’île et la côte nord est la plus difficile, et en partie la plus polluée aussi.

De retour à l’épave du Dixie Isle, je me charge de sable et de coquillages pour ramener à bord, conscient que ma flottabilité en prend un coup. Allongé sur le platier de corail, c’est l’extraction. Attendre la vague, baisser la tête, se cramponner aux coraux, « ramper » rapidement de quelques mètres, prendre la vague suivante, ramper encore, en prendre encore une et finalement s’élancer à la nage pour passer la suivante avant qu’elle ne se brise dans un rouleau qui pourrai me renvoyer à la case départ avec quelques bleus en souvenir. Le fidèle zodiac nous attend au-delà des rouleaux et nous ramène sur le Prairial.

**Colloque sur « La Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer : Trente ans après. Par Alain Duchauchoy.**

Cette manifestation s’est déroulée le 12 juin 2012 dans les locaux du Centre d’Etudes Supérieures de la Marine, située dans l’enceinte de l’Ecole Militaire de Paris.

A mon arrivée, je rencontre Le Contre-Amiral Jean-Louis Vichot, Directeur du Centre et le Secrétaire Général Adjoint de la Mer le Contre-Amiral Patrick Chevallereau.

**Historique et rappels sur la Convention du droit de la Mer :**

Constatant que des faits nouveaux sont intervenus depuis les conférences des Nations Unies sur le droit de la mer de Genève en 1958 et 1960, la Convention a pour but de développer les principes contenus dans la résolution 2749 du 17 décembre 1970.

Dans cette dernière, l’Assemblée Générale des Nations Unies déclare que la zone du fond des mers et des océans, ainsi que de leur sol et sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, et les

ressources de cette zone sont le patrimoine commun de l’humanité et que l’exploration et l’exploitation de la zone se feront dans l’intérêt de l’humanité toute entière, indépendamment de la situation géographique des Etats.

La 3<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, s’est réunie pour la première fois à New York en décembre 1973.

Le 10 décembre 1982, se sont achevés Les travaux de cette commission par la signature à Montégo-Bay (Jamaïque) de la Convention des Nations Unies pour les Droits de la Mer (CNUDM), ou United Nations Convention on the Law Of the Sea (UNCLOS). Cette convention est aussi appelée : « Convention de Montégo-Bay ».

C’est après la ratification du 60<sup>ème</sup> Etat le 16 novembre 1994, que cette convention est entrée en vigueur.

Ce n’est qu’en 1998 que la Communauté Européenne ratifie cette convention ; il est à noter que les Etats-Unis ne l’ont pas ratifié !

La CNUDM précise un certain nombre de notions apparues dans le droit coutumier :

**La mer territoriale :**

C’est la partie de mer côtière sur laquelle s’étend la souveraineté d’un Etat côtier. Sa largeur maximale est fixée à 12 milles marins (22.224 m) ou d’un partage médian du littoral pour les Etats voisins dont les côtes sont distantes de moins de 24 milles.

En mer territoriale, l’Etat côtier dispose de droits souverains, comme sur son propre territoire et ses eaux intérieures. Il y exerce l’ensemble de ses lois, réglemente toute les utilisations et exploite toutes les ressources. Toutefois il doit y autoriser le passage des navires de guerre et marchands en transit, à condition que ceux-ci ne lui fassent pas de tort, ne menacent pas sa sécurité et n’enfreignent pas ses lois, c’est le droit de « *passage inoffensif* ».

**La Zone Economique Exclusive :**

C’est un espace maritime sur lequel un Etat côtier exerce des droits souverains en matière d’exploration et d’usage des ressources. Elle s’étend à partir de la limite extérieure de la mer territoriale de l’Etat jusqu’à 200 milles marins de ses côtes au maximum (soit 12 + 188 milles).



### Le plateau continental :

Il comprend les fonds marins et leur sous-sol. Sa limite coïncide avec celle de l’extension maximale de la Zone Economique Exclusive, zone dans laquelle l’Etat côtier dispose du droit d’exploiter toutes les ressources économiques, dans les eaux, sur le fond et dans le sous-sol.

Comme la ZEE, sa limite peut toutefois se situer à moins de 200 milles dans le cas où les côtes de deux Etats sont adjacentes ou se font face : Une délimitation maritime est alors nécessaire pour définir les zones sous la juridiction de chaque Etat côtier.

La CNUDM, qui comprend 320 articles, définit en outre les principes généraux de l’exploitation des ressources de la mer (ressources vivantes, ressources du sol et du sous-sol).

Elle a créé le Tribunal international du droit de la mer, compétent pour connaître les différends relatifs aux droits de la mer, mais non exclusivement en charge de régler ces différends.

Installé à Hambourg, il se compose de 21 juges élus au scrutin secret par les Etats parties de la convention. Ils sont assistés par 38 employés.

L’application de la CNUDM est suivie par des réunions périodiques des Etats parties à la convention.

Cette manifestation débute par le mot d’accueil du VA Jean-Louis Vichot, directeur du CESM et du Directeur de l’Institut Français de la Mer Monsieur Eudes Riblier.

L’Amiral Bernard Rogel, Chef d’Etat major de la marine ouvre ce troisième et dernier colloque consacré à la mer et ses ressources.

Il évoque l’évolution permanente des différents paramètres à prendre en compte quand à l’utilisation des mers et océans : paramètres économiques et scientifiques, montée en puissance des actes de pirateries maritimes, protection des ressources halieutiques avec la création d’espaces protégés, remise en question par certains pays, non signataire de la CNUDM, de la limite des eaux territoriales et des ZEE etc.

Il faut intensifier le contrôle des espaces maritimes, et se poser la question de savoir si toutes ces

évolutions ne remettent pas en cause la liberté des mers.

La première partie de la matinée est consacrée au thème :

### « Cadre historique de la naissance de la Convention ».

Intervenant : Professeur Jean-Pierre Queneudec, Président de l’Académie de Marine.

Il insiste sur les difficultés rencontrées depuis sa naissance par la CNUDM et sur les difficultés de son application notamment au niveau des pays non signataires.

Deuxième partie de la matinée : le thème est :

### « Partage de l’espace marin : Délimitations et litiges ».

Les différents intervenants sont :

- Jean-Loup Velut, Adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, chargé de l’action en mer, évoque l’extrême difficulté d’appliquer la CNUDM en Méditerranée, d’une part étant donnée la configuration de cette mer fermée, et d’autre part très peu d’Etats côtiers sont signataires, à signaler qu’Israël ne fait pas de différence entre eaux territoriales et ZEE, et n’est pas signataire de cette convention.

- Aurore Taurand, Aspirant, Chargée d’études au CESM, fait le point sur les difficultés rencontrées au niveau de l’application de certains articles de cette convention et les différentes modifications apportées suite aux différentes réunions à New York.

- Elie Jarmache, Chargé de mission au Secrétariat Général de la Mer. C’est le juriste qui s’exprime, et comme à son habitude nous rend accessible, voire attractifs, les textes et articles de loi un peu rébarbatifs pour les bécotiens que nous sommes.

- Laurent Mayey, Commission arctique du Ministère des affaires Etrangères.

Démonstration nous est faite des difficultés rencontrées pour appliquer les textes de la CNUDM au continent arctique.

- Ximena Fuentes, Université du Chili.

Le Chili, de par la longueur de ses côtes et ses nombreuses îles est un exemple pour l’application de la CNUDM. Elle nous explique, dans la langue de Shakespeare, les moyens mis en œuvre par son pays pour le respect des règles édictées par cette convention.



C’est ensuite l’heure des échanges avec la salle.

14h30 à 15h45

Thème : **la Gestion de l’Espace marin : Protection et Réglementation :**

Intervenants :

Monsieur Xavier de la Gorce (académie de Marine).  
Monsieur Arnaud Reglat Boireau (académie de Marine).

Maître Frédéric Le Berre (Avocate spécialiste du droit maritime).

Les thèmes suivants sont abordés :

- Réglementation de l’exploitation des ressources (fonds marins et ressources halieutiques).
- Activités illicites (narcotrafic et immigration clandestine).
- Circulation des navires (droit de passage archipélagique, passage inoffensif des navires militaires etc).
- Protection et mise en valeur des activités liées à la mer et la nécessaire organisation internationale.
- Evolution du droit du port et du pavillon, prévention des risques et conflits d’usage.

16H00 à 17h15 :

Thème : **Une liberté des mers menacée :**

Intervenants :

Amiral San Felice di Monteforte (Italie).

Monsieur François Laurent (Chef de bureau du droit de la mer à l’EMM).

Vice-Amiral François Pezard (Institut Français de la mer.

La protection des biens et des personnes qui voyagent sur les océans sont menacés par le désir de certains de s’approprier les ressources, il faut donc essayer d’assurer leur protection.

**18h00 Clôture du Colloque** par Monsieur Michel Aymeric , Secrétaire Général de la Mer.

### La tribune de nos adhérents et sympathisants.

Cette rubrique est destinée à tous nos membres et sympathisants : Nous souhaiterions connaître vos ressentis et vos attentes sur Clipperton et les publier dans votre lettre d’information.

Pouvez-vous répondre à ces questions et si vous le souhaitez rédiger ensuite un texte à votre convenance.

- 1/ **A quelle occasion avez-vous découvert Clipperton ?**
- 2/ **Y avez vous séjourné? à quelle occasion et à quelles dates ?**
- 3/ **Quels souvenirs gardez vous de ce séjour ?**
- 4/ **Quels sont vos centres d’intérêts sur Clipperton ?**
- 5/ **Texte à votre convenance.**

### Site Internet

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de notre site Internet. Nous travaillons en collaboration avec la société BSB Informatique de Bihorel qui a réalisé la partie technique de ce site, et la formation d’Alain Duchauchoy à la fonction de Web Master.

Nous comptons sur vous pour alimenter votre site grâce à vos témoignages sur tout ce qui touche Clipperton.

### Annonces

- Cette *Lettre d’information* est la vôtre, ces pages vous sont ouvertes, envoyez-nous vos réactions, avis, récits, témoignages, impressions, images, sur : [servcom@cpom.fr](mailto:servcom@cpom.fr)
- Pour tous renseignements sur l’atoll, [www.clipperton.fr](http://www.clipperton.fr) et bientôt <http://clipperton.cpom.fr>

Clippertonement vôtre !

Papeete et Bihorel, le 30 août 2012.

Christian Jost  
Président

Alain Duchauchoy  
Vice-Président  
Chargé de communication